

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Annule et remplace délibération 2021/41

2 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le deux septembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Jany-Claude SOLIS, Maire.

Date de la convocation : vingt-huit août 2021

Présents Jany-Claude SOLIS, Patrick ROBERT, Lydie MANUS, Jean-François LEBLANC, Marianne LAVAUD, Gérard GASNIER, Christophe SIMARD, Jessy VERESSE, Raymond BLANCHETON, Laure CORGNE, BERTHIER-SOLIS Valérie, Jean-Jacques FAUCHER, Jean-Jacques CHAPOULIE, Laurence RAYNAUD, Sandra ROUSSEAU.

Membres :	19
Présents :	15
Représentés :	18
Exprimés :	18
OUI :	18
NON :	0
Abstentions :	0

Absents excusés :

Christelle DUBLANCHE, procuration Jany-Claude SOLIS

Christophe MATTANA, procuration Lydie MANUS

Sabrina BOST, procuration Gérard GASNIER

Absente :

Isabelle TARNAUD

Secrétaire de séance : Lydie MANUS

. Acquisition par la Commune de parcelles AE 1-6-12-14-18-20-28-32-36-40-43-44-51-53-58-65 et AN 105-107-110-182-224-228-232-259 et AO 153 et 160 - annule et remplace la délibération 2021/41)

Par délibération du 12 novembre 2020, le conseil municipal s'est prononcé favorablement à l'achat des parcelles AN n°224 et n°228 et AO n°153 et n°160, propriétés de Mehmet GUNDOGDU, placé en liquidation judiciaire, d'une superficie de 81 999 m², au prix de 0.20 € le m². Une proposition au prix de 16 997.80 € a été adressée à l'étude BTSG, liquidateur des biens de M. GUNDOGDU.

La société BTSG a contacté à nouveau la commune de Saint-Jouvent pour lui proposer l'achat de l'ensemble des parcelles forestières appartenant à M. GUNDOGDU à savoir outre les parcelles préalablement proposées les parcelles AE 1-6-12-14-18-20-28-32-36-40-43-44-51-53-58-65 et AN 105-107-110-182-232-259 d'une superficie de 199 240 m².

Au cours du mois de mars dernier, M. GUNDOGDU, bien que placé en liquidation judiciaire, a néanmoins procédé à une coupe de bois sur les parcelles AN 228 et AE 53 pour lesquelles une proposition de prix avait été faite par la commune, induisant ainsi une dévaluation de ces parcelles.

Ainsi, compte tenu de l'évolution de la proposition du liquidateur judiciaire et des coupes de bois effectuées, Madame le Maire propose au Conseil municipal d'accepter la nouvelle proposition de la société BTSG et de se porter acquéreur de la totalité des parcelles des parcelles ci-dessus énumérées, soit une superficie totale de 284 229 m², au prix global de 16 000,00 €.

Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à formuler une nouvelle offre de prix en annulation de la précédente et à entreprendre les démarches nécessaires à cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à formuler une nouvelle offre de prix en annulation de la précédente et à entreprendre les démarches nécessaires à cette acquisition.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Saint Jouvent le 3 septembre 2021

Madame Le Maire,



Jany-Claude SOLIS

